

**Calendrier des dates de dépôt des
candidatures du L2 au M2 en vue
d'une inscription à l'Université de
Toulouse**

Décision n° 2026-OR- 01

LA PRESIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 12-2, L612-1, L612-3, D612-2 à D612-8

Vu l'annexe au décret 2024-116 en date du 4 décembre 2024 portant de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, notamment son article 10

Vu le règlement intérieur provisoire de l'Université de Toulouse en date du 17 décembre 2024, notamment son article 31,

Vu la délibération 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile RAUZY à la présidence de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;

Vu la délibération CFVU-2026-01-27-9 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 27 janvier 2026 portant proposition du calendrier des dates de dépôt des candidatures en vue d'une inscription à l'Université de Toulouse

DECIDE

Article 1 : Calendrier des opérations d'admission

Le calendrier des dates de dépôt de candidatures en vue d'une inscription à l'Université de Toulouse pour l'année universitaire 2026-2027 est fixé selon les modalités suivantes (4 feuillets joints)

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services adjoint de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités.

Il est affiché dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 11 février 2026


Odile RAUZY



Calendrier de dépôt des candidatures 2026-2027

Licence et Master

Titulaires d'un diplôme français ou étranger hors Etudes en France :

eCandidat / Mon Master pour les M1

Les dates d'inscriptions administratives seront communiquées ultérieurement

	Dates de dépôt des candidatures	Date limite de réponses aux candidats	Délai de confirmation (à compter de l'avis favorable reçu)	Date de fin de recrutement
L2 L3 FSI	du 16 mars au 13 mai 2026 L3 EEA à distance du 16 mars au 18 septembre 2026	12 juin 2026 au plus tard (commissions au fil de l'eau) L2 et L3 SVTE : 13 juillet 2026 au plus tard (commissions au fil de l'eau)	14 jours	28 août 2026
	Phase complémentaire : L2 MECA CUPGE / L2 EEA CUPGE / L2 PHYSIQUE CUPGE / L2 CUPGE UPSSITECH / L3 ER / L3 MAPI3 / L3 SID : 26 mai au 17 juillet 2026 Autres mentions : L2 Chimie parcours Spécial - L2 Chimie - L2 physique Parcours spécial - L3 Physique - L2/L3 Physique-chimie - L3 EEA - L2-L3 S&H - L2-L3 PPPE : 26 mai au 19 juin 2026	L2 MECA CUPGE / L2 EEA CUPGE / L2 PHYSIQUE CUPGE / L2 CUPGE UPSSITECH / L3 ER/ L3 MAPI3 / L3 SID : 17 juillet 2026 Autres mentions : L2 Chimie parcours Spécial - L2 Chimie - L2 Physique parcours Spécial - L3 Physique - L2/L3 Physique-chime - L3 EEA - L2-L3 S&H - L2-L3 PPPE : 3 juillet 2026	14 jours	28 août 2026
Réorientation L1 PASS vers L2	Réorientation dans une mention qui ne correspond pas à la mention de votre option disciplinaire ou L2 Physique parcours Physique ou L2 MIASHS ou L2 Sciences de la Vie parcours BCP du 22 juin au 17 juillet 2026 (Les formations suivantes ne sont pas ouvertes à la réorientation : L2 Maths parcours MIDL / L2 Maths parcours Spécial)	20 juillet 2026	14 jours	
L2 L3 F2SMH	du 13 avril au 20 mai 2026	15 juin 2026 au plus tard	14 jours	17 juillet 2026
LP FSI et Faculté de Pharmacie	1re phase : du 4 février au 6 mars 2026 sauf LPRO GeBAP Phase unique : du 06 avril au 10 mai 2026	3 avril 2026 au plus tard (commissions au fil de l'eau) 8 juin 2026 au plus tard (commissions au fil de l'eau)	14 jours	28 août 2026

	1 ^{re} phase : du 16 mars au 13 mai 2026 sauf LPRO TCM - SEE - CPSE - MMB : du 9 mars au 4 mai 2026	12 juin 2026 au plus tard (commissions au fil de l'eau)	14 jours	28 août 2026
LP F2MSH	LP Métiers de la Forme (MF) du 20 avril au 12 juin 2026 Entretiens du 8 au 17 juin 2026	19 juin 2026	14 jours	28 août 2026
	LP Santé, Vieillesse et Activités Physiques (SVAPA) du 30 mars au 22 mai 2026	29 mai 2026	14 jours	28 août 2026
DNO 1^{re} année (Ecandidat INP pour 2026/2027)	du 24 avril au 22 mai 2026	22 juin 2026	3 juillet 2026	28 août 2026
M1 FSI - F2SMH - SANTE	du 17 février au 16 mars 2026	Phase d'examen des candidatures : du 23 mars au 29 mai 2026 Phase principale d'admission : du 3 au 16 juin 2026 Phase complémentaire : du 19 juin au 19 juillet 2026	Gestion des désistements jusqu'à fin août 2026	28 août 2026
M2 FSI et FACULTES DE SANTE (sauf exceptions ci-dessous)	du 4 mai au 5 juin 2026 M2 SOAC : du 20 avril au 1er juin 2026	3 juillet 2026 M2 SOAC : 19 juin 2026	14 jours	28 août 2026
M2 SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE	du 7 avril au 22 mai 2026	5 juin 2026	8 jours	28 août 2026
M2 GORC	du 01 avril au 29 mai 2026	30 juin 2026	14 jours	28 août 2026
M2 SANTE PUBLIQUE parcours cadre de santé - Orientation management en santé	du 16 février au 6 mars 2026	12 mars 2026 : résultats de la première commission d'admission (les candidats retenus sont convoqués à un entretien oral) 26 mai 2026 : seconde commission d'admission pour les candidats ayant passé l'entretien oral	14 jours	17 juillet 2026
M2 ETHIQUE	20 avril au 1er juin 2026	19 juin 2026	14 jours	28 août 2026

M2 F2SMH	du 13 avril au 22 mai 2026	12 juin 2026	14 jours	17 juillet 2026
M2 Agrég	du 20 avril au 10 juillet 2026	17 juillet 2026 au plus tard (commissions au fil de l'eau)	14 jours	28 août 2026
M2 Info-Com	du 27 avril au 25 mai 2026	24 juin 2026	14 jours	28 août 2026
UPPSITECH 1re et 2e année	du 9 mars au 7 mai 2026	01 juin 2026 au plus tard (commissions au fil de l'eau)	15 jours	28 août 2026

Titulaires d'un diplôme étranger : Etudes en France

Licence 1re année Titulaires d'un diplôme étranger : Etudes en France	Début : 1er octobre 2025 Date de fin : 15 décembre 2025	30 avril 2026	31 mai 2026	
Licence 2e année à Master 2e année - Titulaires d'un diplôme étranger : Etudes en France	Début : 1er octobre 2025 Date de fin : fixée par l'ambassade de France du pays de Résidence	30 avril 2026	31 mai 2026	

Les étudiants résidents des pays suivants (hors ressortissants de l'Union Européenne) doivent impérativement faire la procédure Etudes en France (campus France)

	Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Algérie, Bahrein, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Emirats Arabes Unis, Égypte, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Pérou, Qatar, République Dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam
--	--

Réfugiés politiques, enfants de diplomates : Dossier beige

Réfugiés politiques, enfants de diplomates : Dossier beige	du 16 mars au 13 mai 2026	5 juin 2026 au plus tard (commissions au fil de l'eau)	14 jours	4 septembre 2026
---	---------------------------	--	----------	------------------

FACULTE DE SANTE - Dispense d'études : Filère Maïeutique - Filière Pharmacie

	Dates de dépôt des candidatures	Date limite de réponses aux candidats	
	du 2 février au 15 mars 2026	Admissibilité : 27 mars 2026 au plus tard Admission : 22 mai 2026 au plus tard	19 juin 2026 au plus tard

FACULTE DE SANTE - Passerelles : Filère MMOP		
	Dates de dépôt des candidatures	Date limite de réponses aux candidats
	du 2 février au 15 mars 2026	Admissibilité : 2 avril 2026 au plus tard Admission : 29 mai 2026 au plus tard
		19 juin 2026 au plus tard

FACULTE DE SANTE - MEDECINE : DEMANDES DE TRANSFERT		
	Dates de dépôt des candidatures	Date limite de réponses aux candidats
	du 16 février au 16 avril 2026	12 juin 2026 au plus tard

FACULTE DE SANTE - DE INFIRMIER EN PRATIQUES AVANCEES		
	Dates de dépôt des candidatures	Date limite de réponses aux candidats
	du 02 février au 04 avril 2026	04 juin 2026 au plus tard

Conformément à l'article L. 231-1 du code des relations entre le public et l'administration relatif à loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens; une réponse doit être donnée aux candidats dans un délai de deux mois à compter de la réception de leur demande de candidature. **Pour les mentions dont le délai est supérieur à deux mois entre le début de dépôt des candidatures et la date limite de réponses aux candidats, des commissions d'admission au fil de l'eau doivent être mises en place et une réponse signifiée aux candidats dans les délais impartis.**